

# RENTREE 2026 INSCRIPTION



## PLANNING DE RENTREE 2026

**2<sup>nde</sup>** : Lundi 16 Février 2026 à 8h00

**1<sup>ère</sup>** : Mardi 17 Février 2026 à 8h00

**Terminales** : Mardi 17 Février 2026 à 8h00

### ACCUEIL DES INTERNES

**2GT et post-bac** : installation lundi 16 Février à 16h00

**1ères et terminales** : installation mardi 17 Février à partir de 16h00

Le dépôt des bagages sera possible dès 6h30 les 16 et 17 février

N°	INTITULES DES PIECES A FOURNIR	✓
1	<b>Dossier d'inscription complété et signé</b> y compris la fiche « Droit à l'image »	
2	Copie du <b>livret de famille</b> complet ou extrait d'acte de naissance	
3	<b>4 photos d'identité</b> ni scannées, ni imprimées, au dos nom, prénom et classe	
4	<b>Attestation d'assurance de responsabilité civile</b> (obligatoire pour les activités extra-scolaires, sorties et voyages).	
5	<b>Justificatif de domicile</b> (facture : eau, électricité, opt) récent et les 2 parents si séparés	
6	<b>Copie du jugement du tribunal</b> concernant la garde de l'enfant	
7	<b>Le certificat de fin de scolarité (EXEAT)</b> si étudiant non scolarisé au LDU en 2025	
8	<b>Le bulletin d'adhésion à l'APE</b> accompagné du règlement par chèque (facultatif)	
9	<b>La fiche intendance + RIB obligatoire pour tous les élèves</b>	
10	<b>Dossier « santé » complété</b> Copie des vaccinations Copie des couvertures sociales Copies des ordonnances des traitements médicaux en cours	
11	<b>Si nouvel élève :</b> <b>Avis d'affectation obligatoire de l'établissement d'origine et le certificat de fin de scolarité (EXEAT)</b> Fourni par l'ancien établissement	
12	<b>Pour les élèves de Première et Terminale, inscription aux examens :</b> Copie de la pièce d'identité à jour Copie de l'attestation de recensement	
13	<b>Fiche de demande d'inscription</b> à l'internat si nécessaire	



## A noter :

- 1- Pour toute demande particulière, merci de joindre une lettre adressée au chef d'établissement. (Date limite le 12/12/2025)
- 2- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte
- 3- Les règlements des frais scolaires (internat / cantine) s'effectuent au bureau A 218.